Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260701-622026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents : 15
Absents : 0
Délégation : 0
Votants : 15

Séance du 01/07/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés :

Date de convocation : 25 juin 2026

Mme BURBAN Murielle est nommée secrétaire de séance

622026	**Validation devis partition local boulangeri**e

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la commune de redynamiser le centre-bourg et de soutenir l'attractivité commerciale locale. Le bâtiment communal abritant l'ancien local de la boulangerie est actuellement inoccupé, ce qui représente une charge pour la collectivité et un manque à gagner en termes de vitalité pour le centre-ville. Sa réhabilitation revêt donc un caractère prioritaire.

Afin de définir au mieux le devenir de ce bâtiment, il est nécessaire de faire réaliser une étude de faisabilité architecturale. Cette étude permettra d'établir un diagnostic précis de l'existant avec des plans exacts et de se projeter sur les différents aménagements possibles.

Le cabinet « Partition architecture » a été sollicité et a transmis une proposition d'étude comprenant le relevé et le diagnostic du bâtiment, ainsi que la réalisation de trois scénarios d'aménagement.

Le devis proposé par le cabinet Partition pour cette mission s'élève à la somme de **2 925,00 €** HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (absence Mme GUILLERON qui a dû s'absenter) :

- **APPROUVE** le devis présenté par le cabinet Partition architecture pour la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale concernant le local de l'ancienne boulangerie, pour un montant total de 2 925,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit devis ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de cette décision.
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget commerces de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 6 juillet 2026
Alain de CHABANNES, Maire